



MISE EN SERVICE DU BOUCLEMENT AUTOROUTIER

PLAN D'ACTIONS 2014 - 2030

DOCUMENT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT
LE 15 OCTOBRE 2014



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS
Directeur Général: Blaise Hochstrasser

DIRECTION DE LA PLANIFICATION GÉNÉRALE
Directeur: Alexandre Prina
Chef de projet: Matthieu Baradel

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
SUJETS À TRAITER	7
PRINCIPAUX JALONS	9

AVANT-PROPOS

Le plan d'actions détaillé ci-après constitue une proposition du groupe technique basée sur les conclusions des études réalisées dans le cadre du rapport « Traversée du Lac – pour un bouclage autoroutier de Genève » de septembre 2014.

Ce plan d'actions vise à définir les principaux sujets à aborder et les jalons nécessaires pour la réussite et la mise en service du projet en 2030.

CHAPITRE 1

SUJETS À TRAITER

LES SUJETS SUIVANTS DEVRONT ÊTRE TRAITÉS EN VUE DE LA RÉALISATION DU BOUCLEMENT AUTOROUTIER.

VOLET TECHNIQUE

Sujets visant à préciser le projet et les mesures de requalification

- Compléter les études existantes en vue d'une prise en compte par les services de la Confédération au niveau du Projet général (étude d'impact première étape, ...)
- Préciser le tracé, l'altimétrie de la Traversée du Lac et l'accrochage du contournement autoroutier côté France avec les autorités françaises
- Localiser, définir précisément et programmer les mesures de requalification du cœur d'agglomération devant accompagner la réalisation du boucllement autoroutier

Sujets concernant l'urbanisation

- Préciser les conditions de réactivation des Grands projets d'urbanisation dans le secteur rive-gauche, en Suisse et en France
- Engager des négociations avec les communes relatives aux densifications
- Evaluer les effets induits de la construction du contournement autoroutier sur l'urbanisation et l'insertion urbaine des jonctions.

VOLET FINANCIER (FINANCEMENT DE L'OUVRAGE DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ)

- Approfondir les scénarios de financement, dont le partenariat public-privé, notamment sur les questions relatives aux thèmes suivants : participation financière de l'Etat tenant compte de sa capacité d'investissement au vu du mécanisme de frein à l'endettement, autres sources de financement, programmation financière, établissement d'un business plan détaillé
- Mener une enquête (type « préférence déclarée ») auprès de la population sur l'acceptabilité de la mise en place d'un péage et sa sensibilité au coût du péage
- Approfondir la faisabilité de la mise en place d'un péage qui contribuerait au financement de l'ouvrage.

VOLET JURIDIQUE

- Identifier, analyser, et cas échéant élaborer les bases légales nécessaires pour permettre la mise en place d'un partenariat public-privé et celle d'un péage sur la Traversée du Lac
- Confirmer la possibilité de participation des caisses de pension au financement.

VOLET ADMINISTRATIF

- Identifier, réserver et acquérir les terrains concernés par le projet et nécessaires à la densification
- Le cas échéant, élaborer l'appel d'offre relatif au partenariat public-privé.

VOLET POLITIQUE

- ↳ Le cas échéant, demander aux chambres fédérales, avec le soutien d'autres cantons, l'autorisation de la mise en œuvre d'un péage sur la Traversée du Lac, selon les dispositions de la Constitution fédérale (article 82, alinéa 3).
- ↳ Engager et poursuivre avec la Confédération des négociations en vue :
 - de définir les conditions d'un préfinancement cantonal de l'ouvrage
 - de définir les conditions de transfert des ouvrages et de l'évolution du statut des ouvrages
 - d'inscrire le contournement autoroutier dans le réseau des routes nationales et dans le programme stratégique associé au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

CHAPITRE 2

PRINCIPAUX JALONS

CE CALENDRIER DÉTAILLE LES PRINCIPALES ÉTAPES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU BOUCLEMENT AUTOROUTIER DANS L'HYPOTHÈSE D'UN PRÉFINANCEMENT CANTONAL DES INFRASTRUCTURES POUR UNE REPRISE ULTÉRIEURE DES OUVRAGES PAR LA CONFÉDÉRATION.

AUTOMNE 2014

- ✚ Transmission du rapport au Conseil d'Etat « Traversée du Lac – pour un bouclage autoroutier de Genève » aux autorités fédérales
- ✚ Validation par les autorités fédérales du Plan directeur Cantonal
- ✚ Prise de position des autorités fédérales sur le rapport « Traversée du Lac – pour un bouclage autoroutier de Genève ».

JANVIER – JUIN 2015

- ✚ Dépôt éventuel d'une initiative populaire cantonale « pour la réalisation du bouclage autoroutier de Genève ».
- ✚ Constitution d'un comité de pilotage, constitué des membres de la DELTA (Délégation du Conseil d'Etat aux transports et à l'aménagement du territoire), des représentants des communes suisses concernées, des services de la Confédération et des partenaires français.
- ✚ Constitution d'un groupe de suivi multidisciplinaire pour la suite des études comprenant :
 - Le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
 - Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
 - Le département présidentiel (Projet d'agglomération et Services des affaires extérieures et fédérales)
 - Le département des finances
 - Le département de la sécurité et de l'économie
- ✚ Ce groupe de suivi pourra, cas échéant, être élargi :
 - Aux communes suisses concernées par le projet
 - Aux services de la Confédération : Office fédéral des routes et Office fédéral du développement territorial
 - Aux partenaires français (Etat, ATMB, communautés de communes)
 - Aux représentants des milieux économiques
- ✚ Dépôt d'un crédit d'étude par le Conseil d'Etat visant à « préciser et approfondir les éléments nécessaires à la réalisation du contournement autoroutier ».

MI-JUIN 2015 – FIN 2016

- ✚ Réalisation des études précédemment mentionnées sur les volets technique et financier (en particulier un business plan détaillé)
- ✚ Inscription au Plan décennal des investissements (PDI)
- ✚ Relance des Grands projets de développement sur la rive gauche (la décision concernant les Grands projets Pallanterie et Puplinge dépendra du retour des autorités fédérales sur la question du développement urbain)
- ✚ Actions au niveau fédéral en vue d'autoriser la mise en place d'un péage sur la traversée du lac
- ✚ Travail avec les services de la Confédération pour élaborer une convention définissant l'évolution du statut des ouvrages et les conditions de leur transfert à terme au sein du réseau des routes nationales.

FIN 2016 - MI-2017

- ↳ Votation populaire fédérale sur FORTA
- ↳ Votation populaire cantonale sur l'initiative « Pour la réalisation du bouclage autoroutier de Genève ».
- ↳ Volonté du Conseil d'Etat de pouvoir statuer sur le mode de financement du contournement autoroutier.

MI-2017 - 2020

- ↳ En cas de partenariat public-privé pour la réalisation du bouclage autoroutier:
 - Elaboration du dossier d'appel d'offres du partenariat public-privé
 - Appel d'offres et négociations
 - Obtention de l'accord de l'Assemblée Fédérale pour autoriser la mise en place d'un péage sur la Traversée du Lac selon les dispositions de la Constitution fédérale (article 82, alinéa 3)
 - Signature du partenariat public-privé
 - Procédures cantonales pour voter les crédits (étude et réalisation)
- ↳ En cas de pré-financement par le Canton seul du bouclage autoroutier:
 - Obtention de l'accord de l'Assemblée Fédérale pour autoriser la mise en place d'un péage sur la Traversée du Lac selon les dispositions de la Constitution fédérale (article 82, alinéa 3)
 - Procédures cantonales pour voter les crédits (étude et réalisation).

2020 – 2025

- ↳ Réalisation des études et procédures relatives au contournement autoroutier (projet de détail, projet d'exécution, requêtes en autorisation de construire, ...)
- ↳ Etudes de détail des mesures de requalification du cœur d'agglomération.

2025 – 2030

- ↳ Construction du bouclage autoroutier
- ↳ Développement progressif des mesures de requalification dans le cœur d'agglomération.

2030

- ↳ Mise en service du bouclage autoroutier.

PLANIFICATION DES INFRASTRUCTURES MAJEURES FERROVIAIRES ET AUTOROUTIÈRES

La réalisation du bouclage autoroutier s'inscrit dans la suite de la mise en service d'autres infrastructures de transports d'importance du réseau ferroviaire et autoroutier, dont les travaux et la mise en service sont prévus dans les 15 prochaines années :

- | | |
|--|-----------|
| ↳ Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) | 2014-2019 |
| ↳ Élargissement de l'autoroute A1 | 2019-2025 |
| ↳ Extension de la gare de Cornavin | 2021-2025 |
| ↳ Bouclage autoroutier | 2025-2030 |

DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES
TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE
DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS
4, chemin des Olliquettes
1213 Petit-Lancy
Adresse postale : case postale 271 –1211 Genève 8

Tél. : +41 (0) 22 546 78 00
Fax : +41 (0) 22 546 78 01
www.ge.ch/transports



**MES CHOIX,
NOTRE MOBILITÉ**